



PRESENTATION DES TROPHEES DEPARTEMENTAUX DU COMMERCE, DES SERVICES ET DU TOURISME

Edition 2018

Les Trophées Départementaux du Commerce, des Services et du Tourisme ont été créés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne.

Leur objectif est de mettre à l'honneur chaque année des commerçants et des prestataires de services autour notamment des éléments suivants :

- ➡ Design.
- ➡ Mise en place de produits nouveaux, originaux ou spécifiques ; d'actions commerciales, marketing innovantes ; d'aménagement innovant ou original du point de vente.
- ➡ Développement de partenariats avec des commerces complémentaires (exemple : coiffure et prêt à porter ou bijoux ; association de plusieurs prestataires touristiques pour constituer un produit nouveau...).
- ➡ Mise en place d'actions valorisant le Développement Durable (produits, environnement, déchets, circuits courts, mesures en faveur des salariés ou services vers les clients...).

Les Trophées Départementaux du Commerce, des Services et du Tourisme ne sont pas un concours mais une sélection non exhaustive d'exemples de commerçants dynamiques, investis sur leur territoire qui montrent qu'en Seine et Marne, nos commerçants ont du talent ! Chaque participant est cité et valorisé. Le jury composé d'élus, membres de la Commission Commerce de la CCI, choisit chaque année 5 lauréats dont les actions correspondent aux thématiques citées ci-dessus, et peut également élire des « coups de cœur ».

Pour participer aux trophées, il suffit de se procurer un dossier auprès de la Direction Développement et Attractivité des Territoires de la CCI Seine et Marne : Odile COLLARD au 01.74.60.52.42 ou par mail odile.collard@seineetmarne.cci.fr ou de télécharger un dossier sur le site internet de la CCI : www.seineetmarne.cci.fr, la limite de réception des dossiers est fixée au **30 avril 2018**.

La remise des Trophées Départementaux du Commerce, des Services et du Tourisme 2017 aura lieu le **lundi 28 mai 2018 à 10 heures 30 au siège de la CCI Seine et Marne** – 1 avenue Johannes Gutenberg à Serris, au cours d'une manifestation suivie d'un cocktail où les participants pourront se retrouver et échanger.

Les participants aux Trophées seront cités dans MAG ECO, le magazine de la CCI envoyé aux entreprises du département, et leurs actions pourront être relayées par la presse locale qui suit les Trophées.

Les lauréats feront également l'objet d'un article dans la presse locale et départementale, dans MAG ECO et bénéficieront d'un relais dans les magazines municipaux.

